

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

VOTE DÈS SEIZE ANS - (N° 3294)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par

M. Rupin, Mme Thourot, Mme Park, M. Colas-Roy, M. Baichère, M. Gouffier-Cha, Mme Bureau-Bonnard, M. Vignal et M. Person

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

« Dans les douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les moyens et dispositions permettant de renforcer la sensibilisation des jeunes à l'exercice du droit de vote et à la participation citoyenne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe de nombreuses causes avérées ou probables à l'abstention de nos concitoyens les plus jeunes. Parmi elles, on peut identifier le désintérêt grandissant que ces derniers manifestent à l'égard de la vie publique et institutionnelle. Souvent, ils expriment cette indifférence par le fait qu'aucun projet politique ne répond à leurs attentes, et qu'ils n'identifient pas vraiment les personnalités et les formations qui les portent. Ce phénomène confine parfois à la défiance.

La majorité a entériné sous la présente mandature plusieurs avancées pour impliquer davantage la jeunesse dans notre vie démocratique : la réforme du CESE élargit le droit de pétition, la loi pour une Ecole de la confiance institue une formation pour les décrocheurs scolaires, le service national universel (SNU) a été créé pour les jeunes de 15 à 16 ans qui souhaitent se mobiliser davantage au service de la France via un service civique, le grand débat national et la convention citoyenne pour le climat ont été des expérimentations grandeur nature de participation citoyenne dont les jeunes ont pu se saisir.

L'un des principaux leviers pour lutter contre ce désintérêt et ce manque d'informations est l'éducation civique au sens large, qu'elle soit pratiquée à l'école ou ailleurs. En l'occurrence, il apparaît opportun de réfléchir à un dispositif dédié à la question du vote et de la participation citoyenne, afin de renforcer la sensibilisation de nos concitoyens les plus jeunes, notamment à l'approche de la majorité, quant à l'importance du vote et de l'implication dans la vie de la cité. On peut notamment imaginer que ceci soit rattaché au SNU, qui a l'avantage de proposer un parcours intégré et de permettre aux jeunes de confronter leurs opinions. Cela pourrait par exemple prendre

la forme de modules et de jeux de rôle permettant à chacun de découvrir les différentes catégories d'acteurs de notre vie publique et politique.

C'est l'objectif du présent amendement qui prévoit la remise d'un rapport par le Gouvernement au Parlement sur cette problématique et sur les solutions qu'il conviendrait d'y apporter.